

Administration du pont Blue Water—Loi

Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Thacker) nous a apporté une aide précieuse grâce à ses conseils et au temps qu'il a consacré à assurer la liaison avec le ministère des Transports.

Enfin, je remercie les députés de l'opposition de leur coopération et de leur intérêt pour ce projet de loi. Je les remercie surtout d'avoir appuyé la motion visant à passer à l'étape de la troisième lecture, et je les remercie d'avance de leur appui au vote final.

Au cours des derniers mois je me suis occupé de certains projets de loi d'initiative parlementaire. J'ai eu le privilège d'être nommé président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-204. Tous les membres de ce comité savaient qu'ils faisaient oeuvre de pionniers. Bien que la Chambre des communes ait déjà adopté des projets de loi d'initiative parlementaire, c'était plutôt rare.

Dans le passé, les simples députés disposaient d'une heure pour discuter de leurs projets de loi. Comme les projets substantiels ne pouvaient être étudiés comme il se doit en une heure, ils étaient presque toujours étouffés. Il arrivait parfois qu'un député puisse faire adopter un projet de loi traitant d'une initiative favorite s'il était très persévérant et s'il le présentait de nouveau à tous les ans.

Il y a beaucoup de députés à la Chambre qui connaissent le sujet mieux que moi. Ils savent que les seuls projets de loi d'initiative parlementaire à avoir été adoptés durant les législatures précédentes visaient principalement à modifier le nom de la circonscription d'un député. Aucun député des gouvernements antérieurs n'a cherché, comme ma collègue, la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald), à présenter une mesure législative aussi importante et nécessaire que le projet de loi C-204. Dans le passé, tout député qui aurait tenté une telle démarche aurait perdu son temps.

En outre, le projet de loi C-210 n'aurait probablement jamais été adopté par un gouvernement antérieur. Il aurait dû être renvoyé à un comité législatif et modifié pour assurer la protection essentielle aux membres de l'Administration du pont qui voudraient offrir leurs services gratuitement. Je suis persuadé que le projet de loi C-210 n'aurait pas été adopté sans la réforme de la Chambre des communes.

Le fait que je prenne la parole aujourd'hui à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi prouve que la réforme de la Chambre fonctionne bien, que les simples députés ont leur mot à dire au sein du gouvernement canadien, qu'ils peuvent reconnaître les problèmes et les régler au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Nous sommes désormais confiants que de tels projets peuvent être débattus en profondeur et acceptés par la majorité des députés.

Je suis sûr que tous les députés reconnaîtront avec moi les efforts déployés par le premier ministre (M. Mulroney) pour accroître l'influence des simples députés. Je voudrais lui rendre hommage et le remercier au nom de tous les députés pour son

engagement en ce qui concerne la réforme parlementaire et ses efforts continus en vue de donner à tous les députés la chance de prendre des décisions importantes et opportunes à la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le pont Blue Water est un carrefour international très important. Au nom de l'opposition officielle, je tiens à dire que nous sommes heureux d'appuyer l'adoption du projet de loi C-210. Nous en avons d'ailleurs facilité l'étude aux étapes précédentes.

Il ne fait pas de doute que les règles actuelles, qui ont été adoptées grâce aux efforts non pas d'un seul parti mais bien de tous les partis, facilitent quelque peu l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Cependant, l'adoption des projets de loi et des résolutions d'initiative parlementaire n'est pas aussi rare que mon collègue l'a laissé entendre. Je me souviens, par exemple, qu'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par un député libéral au début des années soixante a entraîné l'adoption du nom actuel de notre transporteur aérien national. La société, qui s'appelait à l'époque Trans-Canada Airlines, a pris le nom d'Air Canada. Le député qui a présenté ce projet de loi a connu par la suite une brillante carrière politique. C'était nul autre que l'honorable Jean Chrétien.

Comme je l'ai déjà dit, c'est sans doute plus facile d'étudier les mesures d'initiative parlementaire en vertu des règles actuelles, mais l'adoption d'un projet de loi présenté par un député n'est pas aussi rare que le député l'a laissé entendre. Ce sont tous les députés qu'il faut féliciter pour ces progrès. La réforme parlementaire ne devrait pas revêtir un caractère sectaire; cela n'a jamais été le cas. Si les règles actuelles fonctionnent bien, c'est à tous les députés que les félicitations doivent s'adresser, tout comme ce serait à tous les députés que les reproches devraient s'adresser s'il y avait des problèmes.

Je veux terminer en disant encore une fois au nom de l'opposition officielle que je suis heureux d'appuyer, à l'étape de la troisième lecture, ce projet de loi qui donnera aux commissaires du pont Blue Water la protection supplémentaire qu'ils ont demandée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, au nom des néo-démocrates à la Chambre des communes, je veux aussi donner mon appui au projet de loi C-210. Nous le savons tous, il s'agit là d'un point de passage extrêmement important. Un certain nombre de personnes dépensent sans compter temps, talents et énergie pour ce point de passage. Le projet de loi libérerait ces personnes d'une grande responsabilité. Il s'agit d'une mesure fort opportune et, comme le faisait remarquer mon collègue, il est encourageant de constater qu'un député a réussi à mettre de l'avant une telle mesure législative pour protéger des personnes qui donnent de leur temps pour rendre le Canada encore meilleur.